

Séance extraordinaire du 22 octobre 2020



2020-10
257

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 22 octobre 2020 à 22 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #0 - Mme Vanessa Roy
Siège #1 - M. Réal Rodrigue
Siège #2 - M. Noel Vigneault
Siège #3 - Mme Karen Talbot
Siège #4 - Mme Suzanne Veilleux
Siège #5 - M. Vincent Breton

Formant quorum sous la présidence de monsieur Carl Boilard, maire.

Mme Christiane Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Aucun avis public de cette séance n'a été donné.

Attendu le décret #177-2020 du 13 mars 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Attendu l'arrêté #2020-004 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux, le 17 mars 2020, permettant:

- Aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos;
- Aux élus d'y participer par tout moyen de communication.

Attendu l'arrêté #2020-074 émis le 2 octobre 2020, visant la région sociosanitaire de Chaudière-Appalaches, arrête ce qui suit:

- 14° Toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public;

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Suzanne Veilleux et résolu unanimement de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

2020-10
258

02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance.

Attendu qu'aucun avis public de cette séance n'a été donné;

Attendu que tous les élus sont présents à cette séance extraordinaire;

En conséquence,

Il est proposé par M. Noël Vigneault et résolu unanimement que les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2020-10
259**

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**01 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

04 - SUJETS À DISCUTER

04.01 - Direction des loisirs

04.02 - Dépôt du sommaire du rôle d'évaluation 2021

05 - VARIA

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par Mme Suzanne Veilleux et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement.

04 - SUJETS À DISCUTER

**2020-10
260**

04.01 - Direction des loisirs

Attendu le rapport d'évènements déposé en comité plénier à tous les élus, détaillant les faits, dont ceux reprochés à Mme Garneau:

- Avoir désactivé l'accès personnel de la directrice générale au logiciel de gestion des loisirs Sport-Plus;
- Avoir refusé de réactiver cet accès au logiciel Sport-Plus, malgré les demandes verbales et écrites de la directrice générale.

Attendu que les deux parties, Mme Christiane Lacroix, directrice générale et Mme Karine Garneau, directrice des loisirs, étaient présentes au comité plénier afin d'exprimer leur point de vue;

Attendu que suite à ces évènements, la direction générale a suspendu Mme Karine Garneau, directrice des loisirs, par lettre, donnée le 21 octobre 2020;

En conséquence,

Il est proposé par M. Vincent Breton et résolu de:

- Ratifier et de confirmer la suspension sans solde de la directrice des loisirs, Mme Karine Garneau;
- Débuter la suspension le 22 octobre 2020 pour une durée de 6 jours;
- Remettre une copie de la présente résolution à Mme Garneau.

Il est à noter que les élus demandent à la direction générale d'établir un plan afin

de délimiter les champs de compétences et orienter la pratique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

04.02 - Dépôt du sommaire du rôle d'évaluation 2021

La directrice générale dépose le «Sommaire du rôle d'évaluation foncière» reçu de la MRC Beauce-Sartigan, le 8 septembre 2020.

05 - VARIA

Aucun sujet.

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

**2020-10
261**

07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Noël Vigneault et résolu unanimement que cette séance extraordinaire soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 22h05.

Carl Boilard, maire

Christiane Lacroix, dir. gén. & sec.